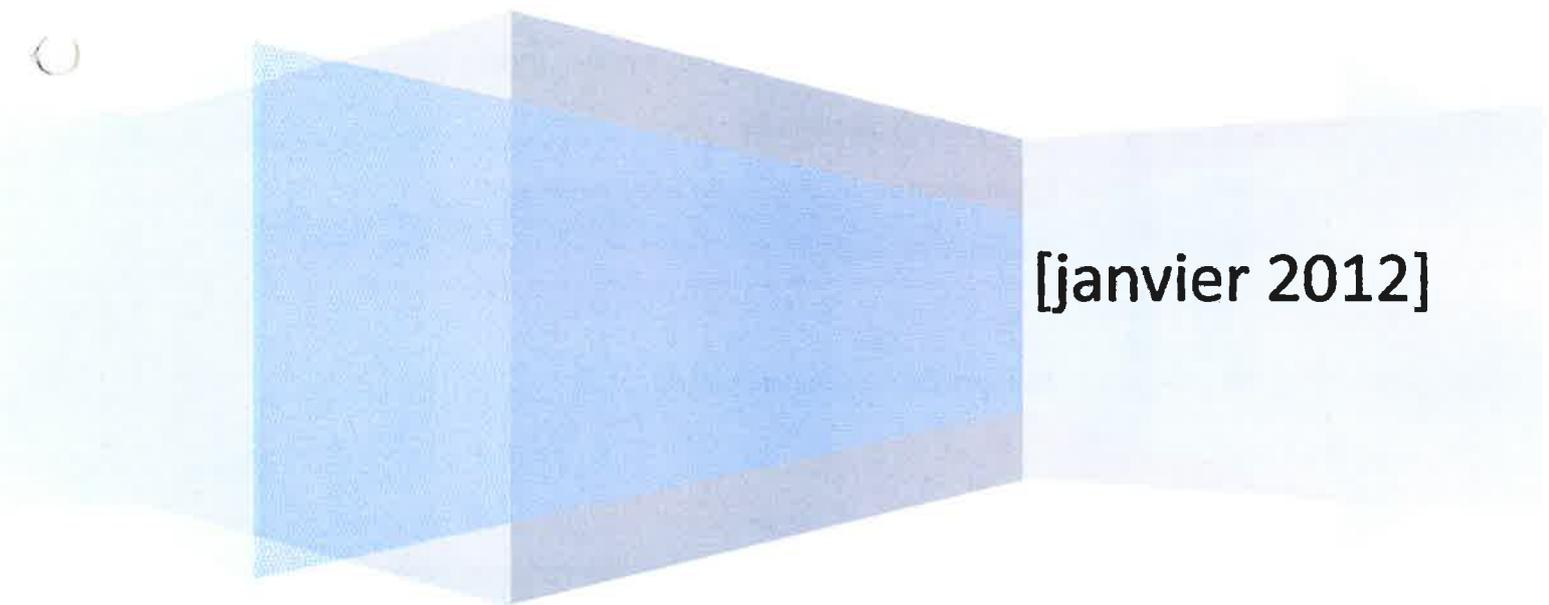




Association internationale de pédagogie universitaire

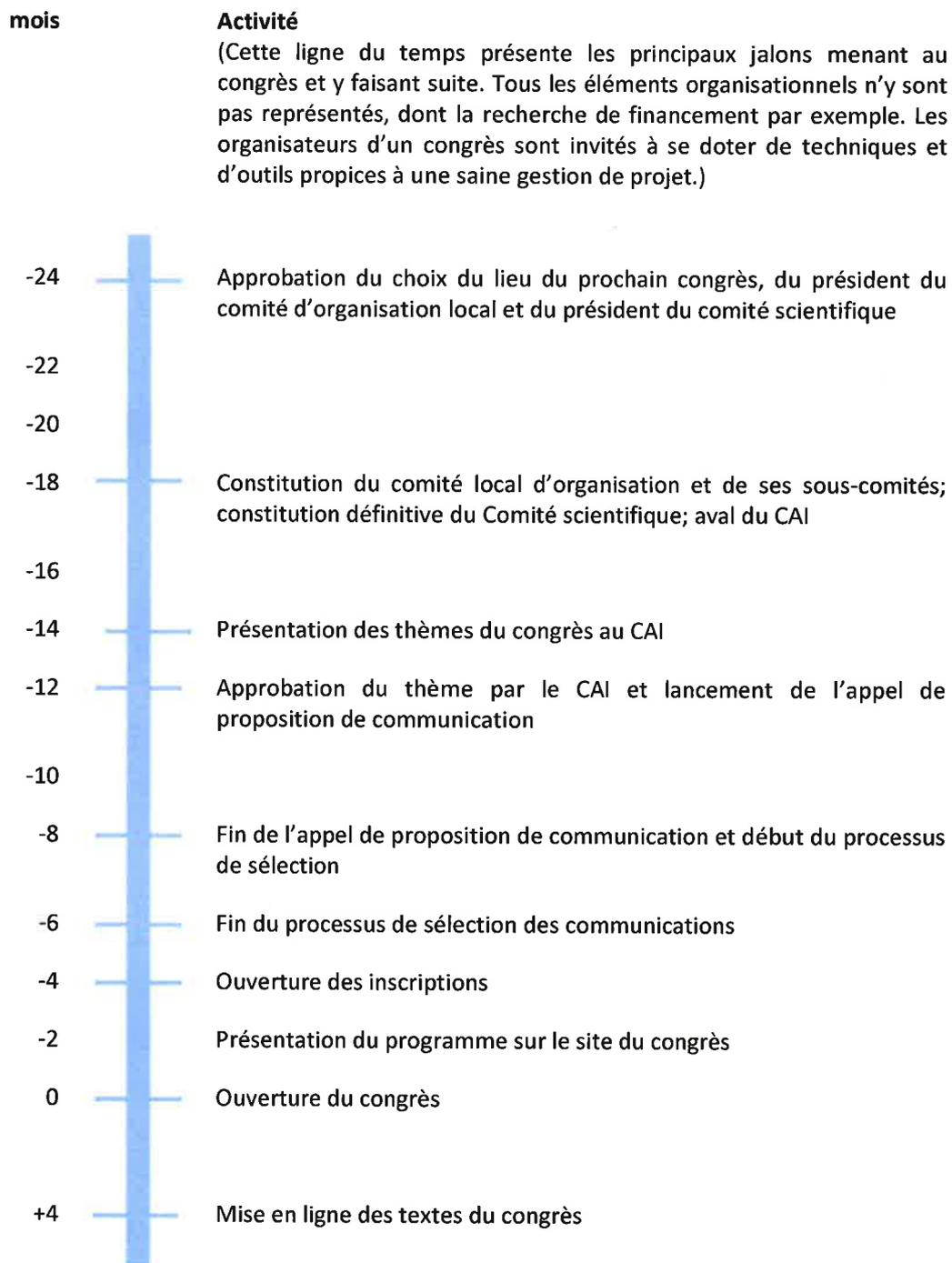
Cahier des charges « congrès international »

Rapport 5



[janvier 2012]

LIGNE DU TEMPS



CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION DU CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'AIPU

Ce texte doit donc être considéré comme un **document d'information**, plutôt que comme l'esquisse d'un contrat entre deux entités distinctes et autonomes, soit le Conseil d'administration international (CAI) et le comité d'organisation local (COL).

OBJECTIF DU CONGRÈS INTERNATIONAL ET PUBLIC CIBLE VISÉ

L'AIPU se veut un carrefour francophone d'expertise, de formation pour toute personne intéressée par la pédagogie de l'enseignement supérieur et de collaboration Nord-Sud dans ces matières.

Ses membres sont des enseignants-chercheurs (professeurs, maîtres de conférences, chargés de cours, assistants, ...) de toutes les disciplines, des enseignants-chercheurs ayant la pédagogie universitaire comme objet de recherche, des conseillers pédagogiques, des administrateurs, des doctorants intéressés par une carrière universitaire, des étudiants de tout cycle d'enseignement des personnes œuvrant dans des organismes gouvernementaux et para-gouvernementaux, etc. Ils proviennent d'un grand nombre de pays de l'Afrique, des Amériques, de l'Asie et de l'Europe.

L'objectif du congrès international est de réunir le plus grand nombre possible de membres, exerçant différentes fonctions dans tous les champs disciplinaires, provenant de toutes les régions afin de rendre compte de pratiques, de faire état de réflexions ou de résultats de recherche ou donner de la formation relatives à la pédagogie universitaire. Cet échange repose sur la rigueur des interventions. Un souci de qualité scientifique guidera donc le choix des contributions soumises.

Le congrès est une des activités les plus importantes permettant le recrutement de membres. Tout devrait être mis en œuvre afin de faciliter ce recrutement.

FRÉQUENCE, DURÉE ET MOMENT

À compter de 2008, le congrès international a lieu en principe tous les deux ans. L'assemblée générale internationale peut en décider autrement si l'intérêt scientifique l'exige. Le congrès, généralement d'une durée de 4 jours, devrait avoir lieu à un moment où les activités d'enseignement sont minimales. La période la plus propice, compte tenu des calendriers d'enseignement très variables d'une région du monde à l'autre, est la deuxième quinzaine de mai. Les raisons motivant l'organisation du Congrès à une autre période devront être signalées et acceptées par le CAI lors du dépôt de la candidature.

BUDGET

Le congrès doit, dans la mesure du possible, générer des profits et au minimum s'autofinancer. À cet effet, l'AIPU souhaite que les locaux (amphithéâtres, salles, etc.) ainsi que le matériel afférent nécessaires à la tenue du congrès soient gracieusement mis à la disposition de l'AIPU pendant la durée du congrès.

Le COL doit tenir compte que les frais d'inscription sont les principales sources d'entrées de fonds, mis à part d'autres sources de revenus qui peuvent éventuellement être obtenues d'organismes locaux.

Aucun soutien financier ne sera apporté par l'AIPU à l'organisateur à l'exception :

- d'une cote part pour le Prix Jean Demal pour lequel le COL doit également prévoir une participation financière décidée de commun accord avec le CAI;
- d'une enveloppe financière pour permettre l'attribution de bourses de voyage, dont le montant sera déterminé par le CAI en fonction de ces moyens financiers.

Une contribution visant à alimenter la trésorerie internationale doit être prévue dans les frais d'inscription aux congrès internationaux (à partir du congrès 2012).

Dans la mesure du possible, les frais d'inscription ne devraient pas dépasser 10% des frais de déplacement et de subsistance (transport aérien et terrestre, hébergement, repas, etc.) que devront encourir des congressistes provenant d'un autre continent. A titre indicatif, le CAI suggère une fourchette tarifaire entre 200 et 250 € (pour les membres AIPU) en € constants 2010.

Les frais d'inscription couvrent minimalement l'accès aux communications, et le cas échéant, aux ateliers et expositions, le programme et les actes du congrès ainsi qu'une collation l'avant-midi et l'après-midi. Une pochette contenant les documents du congrès (programme, actes, bloc-notes, stylo...) et diverses informations pratiques (plan des lieux, plan de la ville, liste de restaurants, etc.) sera livrée à chaque congressiste.

Une inscription à prix réduit doit être proposée aux membres de l'AIPU à jour de leur cotisation, la réduction correspondant au minimum au montant de la cotisation à l'AIPU, fixé par le CAI. L'option de devenir membre doit être proposée aux non-membres sur le bulletin ou page web d'inscription au congrès. Par ailleurs, des bulletins d'adhésion à l'AIPU doivent être disponibles et « visibles » pendant toute la durée du congrès et doivent être insérés dans la pochette du congressiste.

Le COL perçoit le montant de la double inscription (congrès et adhésion AIPU) et retourne le montant équivalent à la cotisation AIPU au secrétariat international qui en tient compte dans sa facturation aux sections.

Une inscription à prix réduit doit également être proposée aux étudiants et à tout autre public défini par le CAI.

Les montants des cotisations annuelles au Nord seraient de 60€ (membre individuel), 40€ (membre institutionnel) et 20€ (membre étudiant). Dans les pays du Sud, les montants seraient alignés à 50% des cotisations du Nord, soit respectivement 30, 20 et 10€.

Le CAI souhaite proposer avant tout des balises aux différentes sections, leur laissant ainsi la possibilité de contextualiser leurs modalités de fonctionnement.

Les différentes sections structurées sont tenues d'envoyer une liste actualisée de leurs membres actifs (en ordre de cotisation annuelle) une semaine avant le début du congrès.

Les profits éventuels d'un congrès sont versés à la trésorerie internationale. Cela n'empêche cependant pas une section organisatrice de négocier avec le CAI si elle envisage d'utiliser une partie de ces éventuels bénéfices dans ses propres activités..

CHOIX DU LIEU

ALTERNANCE DU LIEU

Considérant la charge de travail impliquée dans l'organisation d'un congrès international et les coûts liés au déplacement, le congrès devrait être organisé en alternance sur les trois continents où l'AIPU compte la majorité de ses membres : l'Afrique, les Amériques et l'Europe. Lorsque des sections s'ajouteront sur un autre continent (Asie et Océanie), l'AIPU verra à ce que le principe d'alternance de lieu y soit appliqué dans la mesure du possible. Compte tenu que le congrès de 2007 a eu lieu à Montréal, Canada et celui de 2008 à Montpellier, France, les prochains congrès devraient avoir lieu :

2010 : Afrique (Rabat, Maroc)

2012 : Amériques (Trois-Rivières, Canada)

2014 : Europe.

SOUSSION ET CHOIX DE CANDIDATURE

Les groupes désirant organiser un congrès doivent en informer le Conseil d'administration de la section (CAS) à laquelle ils appartiennent. Chaque CAS ne peut soumettre qu'une seule candidature au Conseil d'administration international (CAI). Ainsi, si plusieurs groupes d'une section désirent organiser un congrès, le CAS devra mettre en place une procédure de sélection équitable. Seules les candidatures acheminées par les Conseils d'administration de section seront considérées. Le choix final du CAI sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale internationale.

Le canevas du dossier de candidature et le calendrier de dépôt au niveau de la section puis au CAI sont fixés par le CAI et mis à la disposition des sections 3 mois au moins avant l'assemblée générale.

RESPONSABILITÉS DU CAI

INFRASTRUCTURE

Le CAI met à la disposition du comité d'organisation local l'infrastructure informatique dont il dispose (gabarits, formulaires-type, lettres-type et grilles d'évaluation) en vue de faciliter la communication entre le comité d'organisation local et les sous-comités qu'il aura constitué ainsi que pour la soumission et l'arbitrage de propositions de communication.

SUPPORT FINANCIER

Le CAI annonce au comité organisateur au moins 12 mois avant le congrès, le montant disponible du soutien financier offert au COL à utiliser pour l'attribution du Prix Jean Demal et pour des bourses de voyage. L'objectif des bourses est d'aider les membres de l'AIPU qui rencontreraient des difficultés financières à participer à ce congrès (notamment les étudiants ne pouvant bénéficier du soutien financier d'une équipe ou les chercheurs venant de pays en développement).

Sauf exception précisée par le CAI, ce soutien est limité, au maximum, à la prise en charge des frais d'inscription au congrès, de la cotisation à l'AIPU pour l'année en cours et le cas échéant, des frais d'hébergement en catégorie résidence universitaire. Par ailleurs, le COL est encouragé à trouver des sources de financement externes (AUF, agence gouvernementale ou ministère par exemple) afin de couvrir les autres frais, dont ceux de déplacement et de subsistance.

ANNULATION DU CONGRÈS

Si, suite à la réception de rapports d'avancement, l'organisation d'un congrès ne se déroule pas à la satisfaction du CAI, ou encore si un cas de force majeure (désastre environnemental, conflit armé, etc.) en empêche la tenue, le CAI décidera :

- s'il y a lieu d'annuler le congrès prévu
- si oui, du moment et du lieu du prochain congrès.

Dans la mesure du possible, cette décision devrait être prise avant que des sommes d'argent trop importantes n'aient été engagées par le comité organisateur local.

COMITÉ D'ORGANISATION LOCAL

Le comité d'organisation local doit comprendre au moins un membre du CA de la section et du CA International, idéalement le secrétaire général. De plus, la majorité des membres du comité d'organisation local doivent être membres de l'AIPU.

Il est conseillé au comité d'organisation local de se constituer en sous-comités afin de distribuer les tâches à accomplir:

- Scientifique (obligatoire)
- Site web
- Logistique
- Finances, inscriptions
- Recherche de financement externe (entre autres pour l'aide à la mobilité Nord-Sud)
- Publicité et relations publiques
- Exhibitions
- Activités sociales et culturelles
- Etc.

Le comité local devrait être constitué 18 mois avant le début du congrès international. Il doit communiquer le choix du thème du congrès au CAI au plus tard 14 mois avant la tenue du congrès. Le CAI dispose alors de 2 mois pour décider du thème définitif. Le thème doit être suffisamment large pour intéresser les différents types de membres.

ATELIERS DE FORMATION

Le comité organisateur doit décider si des ateliers de formation seront offerts ou non et préparer l'appel de proposition en conséquence. S'il est décidé d'offrir de tels ateliers, une décision devra être prise concernant le moment de leur offre : en pré-congrès, post-congrès, pendant le congrès.

CONTENU SCIENTIFIQUE

Le choix du type de communication (conférence, affiche, série de conférences thématiques, atelier de formation, colloque, etc.) et de la durée de chaque type de communication est la responsabilité du comité scientifique du congrès.

COMPOSITION DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

Les membres du comité scientifique doivent être majoritairement membres de l'AIPU. Les personnes qui occupent la Présidence du Conseil d'administration international et des sections sont membres d'office du comité scientifique. Afin de refléter le caractère international de l'AIPU, au moins 25% des membres du comité scientifique doivent provenir de sections différentes de celle qui organise le congrès. De plus, au moins trois sections de deux continents doivent être représentées au comité scientifique. Autant que faire se peut, le comité scientifique doit refléter les différents types de membres.

Le président du Comité scientifique est proposé par les promoteurs lors de la mise en candidature à l'organisation du Congrès et est donc soumis à l'approbation de l'Assemblée générale internationale. La composition finale du comité scientifique est approuvée par le Conseil d'administration international au plus tard 18 mois avant le début du congrès.

APPEL DE PROPOSITION

Le contenu scientifique du congrès est déterminé après appel de propositions. L'appel devrait être lancé au plus tard 12 mois avant la tenue du congrès et devrait durer 4 mois. L'appel doit annoncer le thème et les axes du congrès, le lieu, les types de communication acceptées ainsi que les critères de sélection pour chaque type de communication, ainsi que les modalités de soumission des propositions (format, formulaires, site web, identification de la personne responsable, etc.).

CHOIX DES PROPOSITIONS

Les membres du comité scientifique disposeront d'environ 2 mois afin de sélectionner les propositions retenues en se servant de grilles d'évaluation qui auront été mises à leur disposition par le comité local. Autant que faire se peut, les propositions retenues doivent refléter le caractère international de l'Association ainsi que la diversité de type de membres.

Les membres du comité scientifique devront identifier les communications candidates au Prix Jean Demal.

Le COL mettra à la disposition des communicants des conseils méthodologiques propres au type de communication (présentation orale, par affiche, atelier, etc.)

HORAIRE

Une plage horaire spécifique doit être réservée en début de congrès pour la tenue des CA de section.

Le COL dispose de 4 mois après la tenue du congrès pour mettre cette information à la disposition des membres.

ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

L'organisation d'un banquet, tenu généralement le troisième soir du congrès, est de la responsabilité du comité d'organisation local. La participation à ce banquet est à la charge des congressistes.

Le comité local est par ailleurs encouragé à organiser d'autres activités sociales et culturelles mettant en valeur les attraits touristiques et les pôles d'activités pédagogiques de la région.

LOGISTIQUE

Le comité d'organisation local (ou un sous-comité) devra faire les démarches afin de proposer aux congressistes des lieux d'hébergement et de restauration.

PAUSES-CAFÉ

Un buffet "pause-café" offrira café, thé, eaux minérales, jus de fruits, et biscuits au milieu des matinées et des après-midis de chacune des journées du congrès (éventuellement à l'accueil de la matinée). Les frais afférents seront inclus dans les droits d'inscription.

LOCAUX

Le lieu d'accueil doit proposer pendant toute la durée du congrès :

- un espace d'accueil, d'enregistrement et d'information des congressistes. Cet espace doit pouvoir rassembler simultanément et en toute sécurité une centaine de personnes;
- un amphithéâtre d'au moins 300 places pour les sessions plénières, et l'Assemblée Générale de l'AIPU;
- une dizaine de salles de cours (contenance de 20 à 50 places) pour les sessions de communications;

Une plage horaire spécifique doit être réservée en milieu de congrès pour une réunion du CAI et pour la tenue de l'Assemblée Générale; il faut prévoir au moins deux heures pour chacune de ces réunions.

PROMOTION ET SÉLECTION DES RÉCIPENDAIRES DU PRIX JEAN DEMAL

Le comité d'organisation local doit faire la promotion du prix Jean Demal.

Le comité d'organisation local constitue un jury dans lequel siègera au moins un membre du Conseil d'administration international. Ce jury, dans un premier temps, examinera les propositions soumises par le comité scientifique. Lors du congrès, les membres du jury se partageront l'assistance à ces communications. En fin de congrès, le jury se réunira afin de statuer sur le ou les lauréats du Prix Jean Demal qui sera remis lors de la cérémonie de clôture.

INSCRIPTION

L'inscription au congrès international devrait être ouverte 4 mois avant le début du congrès. Le comité organisateur doit prévoir que certains congressistes puissent s'inscrire sur place.

ATTRIBUTION DU SOUTIEN FINANCIER

L'information sur la possibilité du soutien financier sous forme de bourse de voyage est laissée à la charge des organisateurs du congrès. L'appel à candidature à ce soutien financier devrait être lancé sur le site du congrès 4 mois au moins avant le congrès. Une priorité sera accordée aux communicants du Sud.

L'octroi de ce soutien financier est décidé de commun accord entre le secrétaire général de l'AIPU et le président ou le secrétaire du COL, tous deux agissant au nom de leurs comités respectifs.

DIFFUSION DES ACTES DE CONGRÈS

Une restitution du contenu scientifique du congrès pour les membres doit être prévue, sous forme électronique (publication des résumés sur le site web, proposition de commande d'articles pour la revue, ...).

- une salle d'environ 80 m² pour la tenue de communications par affiche ou pour l'exposition, et/ou la vente, par un libraire local tenant les kiosques, d'ouvrages et de revues de pédagogie pendant la durée du congrès;
- un bureau accessible au Comité d'organisation et au secrétariat de l'AIPU, équipé de téléphones et d'au moins un poste informatique pendant le congrès;
- une salle-vestiaire pour les bagages des congressistes;
- une salle informatique avec création de comptes provisoires et instructions pour accès internet aux congressistes. Autant que faire se peut, offrir un accès internet sans fil.

SITE INTERNET

Le COL devra concevoir et entretenir un site Internet du congrès. Ce site est un outil central de communication et d'information. Une grande partie des contacts se font par Internet : annonces, appel à proposition, inscriptions et paiement en ligne, dépôts des textes, etc

La plate-forme du site international doit idéalement être utilisée pour les sites web relatifs aux congrès internationaux.

SOURCES D'INSPIRATION

IEEE Conferences Organisation Manual – Section 4
http://www.ieee.org/web/conferences/mom/mom_sect4.html

Association française de sociologie. Cahier des charges pour l'accueil du congrès AFS-2006
<http://www.afs-socio.fr/congres-cahiercharges.htm>

Rapport du comité sur le site web

Rapport du comité sur les statuts

